



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés

Question écrite n° 60362

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les revendications des associations représentant les intérêts des personnes handicapées, de leurs familles et accompagnants. Ces associations demandent l'instauration du droit à compensation reconnu comme une obligation nationale permettant à toute personne handicapée d'accéder à l'autonomie quels que soient l'origine de sa déficience, son âge ou son lieu de résidence. Ce droit doit ainsi permettre de prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne et vise à accroître ses capacités d'autonomie et de socialisation ainsi que sa qualité de vie. La compensation des incapacités de vie doit conjuguer la mise en oeuvre coordonnée de moyens complémentaires tels que les aides techniques, les aides humaines et l'adaptation des lieux de vie. L'instauration de ce droit à compensation doit s'appuyer sur un dispositif d'accès aux moyens de compensation qui serait progressivement mis en place dans tous les départements. Il lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue sur ces propositions. Il la remercie de sa réponse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60362

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2351